



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 56884

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver à la décision du Conseil constitutionnel qui vient de s'opposer à la suppression de la loi d'avril 1997 sur les fonds de pension (loi Thomas). Cette loi ayant, en 1997, été adoptée par le Parlement, validée par le Conseil constitutionnel alors saisi par l'opposition et promulguée par le Président de la République, il apparaît plus que jamais opportun qu'elle soit appliquée afin de permettre aux salariés qui le souhaitent de bénéficier de la mise en oeuvre de fonds de pension comme cela existe, notamment pour les fonctionnaires, avec le régime Préfon.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56884

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 391